

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Fonds jeunesse de la MRC de La Vallée-de-l'Or (2017)

Le fonds vise à supporter les actions jeunesse structurantes ainsi que la réalisation de projets à rayonnement local réalisés par et/ou pour les jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or âgés de moins de 35 ans.

OBJECTIFS

Favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle, sportive et entrepreneuriale des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or par un soutien financier non-remboursable, à travers la réalisation de projets structurants.

Il s'agit d'initiatives qui assurent une mobilisation des acteurs concernés et qui permettent l'atteinte d'objectifs à court terme dans la réalisation d'un projet, d'une activité ou d'un événement.

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les jeunes ou groupe de jeunes de moins de 35 ans, parrainés bénévolement par un organisme à but non lucratif incorporé.
- Les organismes incorporés, en activité depuis plus d'un an et à but non lucratif, et toutes coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif.
- Les municipalités.
- Les organismes du secteur public rattachés au réseau de l'éducation ou de la santé et des services sociaux.
- Les conseils de bande ou coopératives autochtones qui fournissent des services à la communauté.

NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le Fonds jeunesse est une contribution non-remboursable pouvant atteindre un maximum de 2 500 \$.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Une part pouvant atteindre 50 % de toutes les dépenses liées directement à la réalisation du projet est admissible.

Une première tranche de subvention, soit 75 % du montant, sera versée à l'organisme pour le projet à la suite de la signature du protocole et la dernière tranche de 25 % sera versée à l'organisme pour le projet, suite à la réception de la reddition de comptes finale ainsi que les factures à l'appui.

PROJETS ET DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les projets récurrents.
- Le financement pour les opérations courantes de l'organisme.
- Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande.

**** La programmation ainsi que le plan de visibilité de l'activité ne doivent pas être lancés publiquement avant le dépôt de la demande.***

DÉPÔT DE PROJETS

L'analyse des dossiers se fera selon la date de réception du dossier complet.

Document à joindre au formulaire

- Plan de visibilité et actions promotionnelles.
- Prévisions budgétaires de l'organisme pour l'année en cours.
- Liste des membres du conseil d'administration.
- Copie de la charte.
- Dernier rapport annuel des activités.
- Confirmation du financement complémentaire.
- Résolution du conseil d'administration.
- Dernier bilan financier conforme.

Critères d'analyse

- Avoir un plan de visibilité.
- Être intégré dans un processus de mobilisation.
- Avoir un impact et des retombées sur une communauté locale pour les jeunes.
- Démontrer la qualité du projet, tant par l'originalité et le caractère novateur que par la synergie entre les partenaires et l'appui du milieu.
- Présenter un montage financier.
- Démontrer une saine gestion démocratique dans le cas des OBNL.
- Démontrer l'aspect structurant du projet pour la collectivité.

Coordonnées et dates de dépôt

**MRC de La Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9
ou par courriel à marieandreemayrand@mrcvo.qc.ca**

Tous les documents doivent nous parvenir au plus tard aux dates suivantes

- ***Vendredi 19 mai 2017***
- ***Vendredi 25 août 2017***
- ***Vendredi 1^{er} décembre 2017***